



La Section européenne est un enseignement optionnel qui prend la forme de deux heures de cours hebdomadaires : 1 heure d'anglais et 1 heure de discipline non linguistique.

**Cet enseignement a deux objectifs principaux :**

- 1/ Le renforcement de la maîtrise de la langue anglaise avec un enseignement axé principalement sur la pratique de l'oral.
- 2/ L'approfondissement de la connaissance des pays anglophones. Des voyages linguistiques et culturels sont proposés tous les deux ans.

Les effectifs réduits de cette section permettent un travail efficace et une aide personnalisée.



**Le profil des élèves :**

Cette section s'adresse à tout élève curieux et motivé, disposant d'un bon niveau de langue.

Un travail régulier et rigoureux est nécessaire.

Une matière optionnelle demande le même sérieux et la même implication qu'une matière obligatoire pour obtenir de bons résultats.

**En vue du baccalauréat ...**

La section européenne « anglais » est assurée de la classe de Seconde à la Terminale.

Après la Seconde, elle est compatible avec toutes les options et toutes les spécialités en Premières et Terminales Générales et STMG.

Suivre cet enseignement tout au long du lycée offre la possibilité de passer un Baccalauréat « Section européenne ».

